



www.chaigneauvoyages.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE :

SOUSCRIPTION : Le prix a été établi suivant les conditions économiques en vigueur au 11/07/2024. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change, du prix des carburants ou des tarifs des transports, peut entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires. **L'inscription au voyage doit être accompagnée d'un versement d'un acompte de 600 € par personne, d'un second acompte de 600 € le 12/12/2024, d'un troisième acompte de 500 € le 17/12/2024 et le solde sera à verser avant 21/01/2025 (en fonction du nombre de participants)**

ANNULATION INDIVIDUELLE : (frais retenus remboursés par l'assurance annulation si les conditions d'annulation sont remplies)

Partie Terrestre : En cas d'annulation d'un ou plusieurs participant(s), le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ : à 91 jours avant le départ : 100 € de frais par personne, de 90 à 60 jours avant le départ : 250 € de frais par personne, de 59 à 31 jours avant le départ : 25% du montant total du voyage, de 30 à 22 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage, de 21 à 8 jours avant le départ : 75 € du montant total du voyage, A 7 jours et moins du départ : 100 % du montant total du voyage. Non présentation au départ : 100 % du montant du voyage

RESPONSABILITÉ : Nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas de force majeure tels que retard, grève, accident, perte, interruption ou modification de parcours et visites qui pourraient survenir en cours de voyage (contraintes techniques, climatiques). Lors de séjour, l'ordre des excursions peut-être inversé. Nous nous réservons le droit d'annuler un départ qui ne réunirait pas un minimum de 21 participants.

CHAMBRE INDIVIDUELLE : Elles font l'objet d'un supplément et sont toujours en nombre très limité. Elles sont souvent exiguës et moins bien situées.

CHAMBRE A PARTAGER : Le voyageur s'étant inscrit seul et qui a souhaité une chambre à partager accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle.

BAGAGES : Inclus 1 bagage de 20 kg par personne. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, pour les petits bagages à mains, vêtements, appareils photographiques, caméras, valises, souvenirs... laissés dans le car en cours de voyage.

Formalités Obligatoires :

Passeport en cours de validité obligatoire valide au moins 6 mois après la date d'entrée

Photocopie de votre pièce d'identité à nous retourner avec votre inscription

1^{er} acompte le 8 octobre 2024 : 600 €

2^{ème} acompte le 12 novembre 2024 : 600 €

3^{ème} acompte le 17 décembre 2024 : 500 €

Solde le 21 janvier 2025 (montant à confirmer selon le nombre de participants)

Bulletin d'inscription SRI LANKA du 5 au 15 Mars 2025

Le coupon et le règlement à l'ordre de Chaigneau Voyages sont à retourner le Mardi 8 Octobre 2024

Lors de la permanence à la Salle de l'amitié - Rue Printanière - Les Sables d'Olonne

Joindre une copie de votre Passeport

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL : E-MAIL :

Verse(nt) la somme de € par personne, soit personne(s) x 600 € = €. Le 8 octobre 2024

Souscrit(vent) l'assurance annulation : non oui (78 € par personne à ajouter à l'acompte)

Chambre souhaitée : double à 2 lits individuelle (+ 351 € à régler à l'inscription)

Chambre à partager (nom de la personne avec qui la chambre est partagée si celle-ci est connue)

Régimes spéciaux :

Le règlement par chèque à l'ordre de Chaigneau voyages . Pour un paiement par CB, nous donner votre adresse mail pour obtenir le lien de paiement sécurisé

Fait à : **Le :** **Signature :**